

Le Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue prend son envol

Rouyn-Noranda, le 3 octobre 2017 – Après un peu plus de deux ans de travaux, le Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue (PAJ-CVAT) a officiellement pris son envol le 2 octobre 2017. Le PAJ-CVAT est déployé dans un premier temps à Val-d'Or sous forme de projet pilote d'une durée d'un an. Il sera ensuite étendu à l'ensemble du territoire de la région.

Un total de 14 organisations partenaires provenant des secteurs de la sécurité publique, de la justice, des milieux communautaires, des milieux autochtones et du secteur de la santé et des services sociaux ont travaillé à la concrétisation du programme.

Le PAJ-CVAT découle du constat de plusieurs intervenants : des personnes aux prises avec différents problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle se retrouvent à répétition dans les systèmes régionaux de justice et de santé et de services sociaux, notamment dans les urgences hospitalières.

« Le programme vise à améliorer le traitement judiciaire de ces personnes en proposant un suivi intégré et partagé par les gens des réseaux de la justice, de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire », précise Thierry Simard, agent de programmation, de planification et de recherche à la Direction des programmes santé mentale et dépendance au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le PAJ-CVAT est un programme volontaire. Les personnes seront principalement référées par les services de police. Le programme favorisera l'encadrement, le traitement adapté et le suivi continu des contrevenants au lieu d'un simple recours à l'emprisonnement, dans l'optique de prévenir la récidive et par le fait même, d'assurer une meilleure protection du public.

Une équipe opérationnelle composée d'un juge désigné, d'un procureur du Directeur des poursuites criminelles et pénales, de l'avocat de la défense et de l'intervenante-pivot du CISSS travaillera en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires dans le suivi intégré des personnes ayant accepté de participer au PAJ-CVAT. Un comité de suivi sera mis en place dans l'optique de soutenir l'ajustement de certains processus et de prévenir ou résoudre certaines difficultés opérationnelles mineures.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux du comité directeur intersectoriel en itinérance de l'Abitibi-Témiscamingue (CDIAT) et s'appuie notamment sur trois projets similaires qui ont fait leurs preuves : le Programme d'accompagnement Justice (PAJ) en santé mentale de Montréal ainsi que les PAJ en santé mentale de Trois-Rivières et St-Jérôme.

- 30 -

Source : *Renée Labonne*
Chef d'équipe en communications
819 825-5858, poste 2509

Composition du comité de travail PAJ-CVAT

- Ministère de la justice
- Service de probation
- Sûreté du Québec
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
- Communauté de Kitcisakik
- Communauté du Lac Simon
- Centre communautaire juridique de l'AT
- Greffe de la Ville de Val-d'Or
- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
- Centre résidentiel communautaire
- Direction des services professionnels correctionnels du ministère de la Sécurité publique
- Cour du Québec
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Centre de détention d'Amos